

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	46
Votants par procuration	9
Absents	10
Total des votes	55

7. Finances locales  
7. 1 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 23 septembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel

**TITULAIRES PRESENTS :** Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU, M. BAPTIST

**TITULAIRES EXCUSES :** M. DUMESNIL, M. LAMY, M. LEROUX, Mme LOUVEL, M. ROBILLOT

**TITULAIRES ABSENTS :** M. LETELLIER

**PROCURATIONS :** M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. LAMY à Mme DUONG, M. LEROUX à M. TIMON, Mme LOUVEL à M. VOSNIER, Mme DUVAL à M. DARMOIS, Mme QUESNEY à Mme ROSA, Mme HAKI à M. TIHY, M. ROBILLOT à Mme CACAUX, Mme BINET à M. DOUYERE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. PLATEL

**N° 104-2022 Compétences scolaire, périscolaire et restauration scolaire  
Tarifs des prestations de garderie périscolaire et de restauration scolaire  
Modification - Adoption**

La délibération n°041-2016 « *modification des statuts – Transfert des compétences scolaires, périscolaires et de restauration scolaire à la Communauté de Communes de Pont Audemer* » prévoit que la Communauté de Communes a en charge, notamment, la politique tarifaire des garderies périscolaires et des repas.

Sur proposition des communes d'Appeville-Annebault et Toutainville, et du SIVOS de l'Estuaire (Ecole de Bouquelon et Saint Samson de la Roque), les tarifs de restauration scolaire de leur territoire doivent être révisés. Ces éléments sont intégrés dans le tableau en annexe à cette délibération.

Ces nouveaux tarifs seraient applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

*Aussi, et au regard de ce qui précède :*

**CONSIDERANT** la délibération n°041-2016 « *modification des statuts – Transfert des compétences scolaires, périscolaires et de restauration scolaire à la Communauté de communes de Pont Audemer* » ;

**CONSIDERANT** que cette délibération prévoit que la Communauté de communes a en charge, notamment, la politique tarifaire des garderies périscolaires et des repas ;

**CONSIDERANT** la délibération n°10-2019 « *Modification des statuts de la Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle* », et notamment l'article B4 desdits statuts modifiés ;

**CONSIDERANT** la délibération n°11-2019 « *Définition de l'intérêt communautaire suite à la modification des statuts de la CCPAVR* », et notamment sa partie Action sociale d'intérêt communautaire ;

**CONSIDERANT** la délibération n°75-2022 « *Compétences scolaire, périscolaire et restauration scolaire – Tarifs des prestations de garderie périscolaire et de restaurations scolaire* » adoptée le 20 juin 2022 ;

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20220929-104-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

**CONSIDERANT** la hausse des coûts de fonctionnement liée à la restauration scolaire ;

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité*

- **DECIDE D'ADOPTER** les tarifs de prestations de garderie périscolaire et de restauration scolaire modifiés conformément au tableau joint en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Pont-Audemer, le 29 septembre 2022  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL



**TARIFS CANTINE ET GARDERIE / PERISCOLAIRE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT AUDEMER VAL DE RISLE**  
 Tableau annexe à la délibération  
 Conseil Communautaire du 29 septembre 2022

*Tarifs modifiés en gras*

Communes	Tarifs restauration scolaire	Tarif Garderie / périscolaire
<b>Apperville Annebault</b>	<b>3,50 €</b>	<b>13 €/10 h.</b>
<b>Authou</b>	<b>3,70 €</b>	<b>Pour les enfants scolarisés à Authou :</b> - 1€ la séance du matin ou du soir <b>Pour les enfants scolarisés à l'extérieur mais accueillis au périscolaire d'Authou :</b> - 3€ la séance pour les élémentaires - 1€ la séance pour les maternelles
<b>Bouquelon</b>	<b>3,60 €</b>	<b>Au Tarif communautaire</b>
<b>Brestot</b>	Associatif	Associatif
<b>Campigny</b>	3,50 €	Au quotient communautaire
<b>Condé/Risle</b>	3 €	1 €/Heure
<b>Corneville/Risle</b>	3,00 €	Au Quotient Communautaire
<b>Ecaquelon</b>	3,25 €	1,5€/seance et 0,50€ par enfant suppl
<b>Fourmetot (Le Perrey)</b>	3,50 €	Au Quotient communautaire
<b>Glos / Risle</b>	3,25 €	pas de garderie
<b>Illeville/ Montfort</b>	Commune : 3,00€ Extérieur : 3,50 €	1,10 € matin
		1,5€ de 16h15 à 17h
		plus 1€ de 17h à 18h
		plus 1€ de 18h à 19h
<b>Les Préaux ccpavr</b>	3,70 €	Au quotient communautaire
<b>Manneville/Risle</b>	3,10 €	Au quotient communautaire
<b>Montfort/Risle</b>	Commune : 3,30€	1,20 € la séance du matin
	Hors commune : 3,80€	1,60€ la séance du soir, gouter inclus
<b>Pont Audemer</b>	Cf. tableau spécifique ci-dessous	Au quotient communautaire
<b>Pont-Authou</b>	3,70 € 1er enf. / 3,55 € 2eme enf. / 3,4 € 3eme enf	service gratuit
<b>Quillebeuf/Seine</b>	3,60 €	Au Tarif communautaire
<b>Rougemontiers</b>	3,10€ : enfant de 3 à 5 ans	Au Tarif communautaire
	3,50€ : enfant de 6 à 12 ans	
<b>Routot</b>	maternelle : 3,10 € primaire : 3,50 €	Au Tarif communautaire
<b>St Ouen des Champs (Le perrey)</b>	4 €	Lieu St Opportune / Roumois
<b>St Philbert/Risle</b>	Commune : 2,90€	Commune : 1€
	Hors commune : 3,80€	Hors commune : 2€
<b>Saint Symphorien</b>	3,60 €	Périscolaire assuré par Les préaux
<b>St Samson de la Roque</b>	3,60 €	Au Tarif communautaire
<b>St Mards de Blacarville</b>	3,67 €	Au Quotient communautaire
<b>Selles</b>	3,30 €	Au Quotient communautaire
<b>Thierville</b>	Pas de cantine	1,5€/ la séance et 0,50€ par enfnt suppl
<b>Toutainville</b>	3,50 €	Au Quotient communautaire
<b>Triqueville</b>	3,70 €	Au quotient communautaire
Au Quotient communautaire	Délibération spécifique du 30 mai 2022	
Au Tarif communautaire		

**PONT AUDEMER**

Barème (quotient familial CAF)		Tarifs restauration scolaire
Moins de 400€	A	1.89€
De 401 à 600€	B	2.35€
De 601 à 800€	C	2.83€
De 801 à 1200€	D	3.30€
De 1201 à 1400€	E	3.77€
De 1401 à 1500€	F	4.25€
De 1501€ et plus	G	4.77€
Hors CCPAVR	H	5.45€

**Tarifs spécifiques**

Personnel Ville	F
Enseignants CDC	G
Industriels Forains	G
Gens du voyage	G

Accusé de réception en préfecture  
 027-200065787-20220929-104-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2022  
 Date de réception préfecture : 03/10/2022